

Import Control System  
**PROTOCOLE DE LA CERTIFICATION EDI  
DSDT anticipée**

**HISTORIQUE DES CHANGEMENTS**

Cet historique reprend les modifications apportées sur la version de base du document

Date	Version	Sujets modifiés	Commentaires
01/03/2013	V0.1		Version initiale
05/03/2013	V0.2		Prise en compte des remarques

**TABLE DES MATIÈRES**

<b><u>1. INTRODUCTION.....</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b><u>1.1. OBJET DU DOCUMENT.....</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b><u>1.2. DOCUMENTS APPLICABLES.....</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b><u>1.3. TERMINOLOGIE.....</u></b>	<b><u>4</u></b>
<b><u>1.4. FONCTIONNEMENT DE ICS (AS / DELT@ PRÉSENTATION) EN EDI.....</u></b>	<b><u>6</u></b>
<b><u>2. DESCRIPTION DES SCÉNARIOS DE TESTS.....</u></b>	<b><u>9</u></b>
<b><u>2.1. INTRODUCTION.....</u></b>	<b><u>9</u></b>
<b><u>2.2. STRUCTURE XML.....</u></b>	<b><u>10</u></b>
<b><u>2.3. CERTIFICATION CRÉATION / MODIFICATION D'ENS.....</u></b>	<b><u>11</u></b>

## **1. INTRODUCTION**

### **1.1. *Objet du document***

Ce document présente les tests qui devront être satisfaits par un opérateur (entreprise ou prestataire EDI) dans le cadre d'une demande de certification applicative de leur système suite à la mise en place de la DSDT anticipée dans AS et Delt@ présentation.

Les opérateurs passant par un prestataire n'ont pas à se faire certifier.

Les tests proposés correspondent à la création / Modification / complétion et notification d'une DSDT anticipée (Déclaration Sommaire de Dépôt Temporaire) qui sera mise en production courant 2013.

Néanmoins, l'objectif de cette certification visant à s'assurer de la conformité des messages, les données fonctionnelles du message et la nature de rejets ne sont pas contrôlées.

### **1.2. *Documents applicables***

Pour appréhender le fonctionnement des téléprocédures AS et DELT@ Présentation en mode EDI, il convient de se référer aux documentations suivantes, publiées sur le portail ProDou@ne :

- les spécifications du point d'interconnexion sécurisé PASTEUR
- les spécifications de la messagerie interapplicative MAREVA
- les principes généraux des échanges en XML
- la documentation technique :
  - Guide d'implémentation des messages (scénarios des échanges XML)
  - Déclaration Sommaire d'Entrée (ENS) / DSDT anticipée
    - Scénario d'échange XML ENS / DSDT anticipée
    - Schémas des messages pour l'ENS / DSDT anticipée
    - Les contrôles de recevabilité (format pdf) / DSDT anticipée
    - Les contrôles de recevabilité (format open office odt) / DSDT anticipée
    - Glossaire des termes utilisés
  - Notification de déchargement
    - Scénario d'échange XML ENS
    - Schéma des messages pour la notification de déchargement
    - Les contrôles de recevabilité
- la documentation générale

### **1.3. Terminologie**

#### **DSDT anticipée**

La DSDT (Déclaration Sommaire de dépôt Temporaire) anticipée est transmise :

- pour les marchandises des ENS non déposés en France mais déchargées sur le territoire national lorsqu'il est bureau subséquent
- pour les marchandises chargées dans un État Membre à bord d'un moyen de transport en provenance d'un pays tiers et également déchargées en France :
  - L'opérateur envoie le message de DSDT anticipée dans AS lorsque la France est pays subséquent.
  - Les moyens de transport ne circulant que sur le territoire communautaires ne sont pas concernés par la DSDT anticipée (cas des lignes maritimes régulières par exemple).
  - La notification de déchargement, envoyée dans Delt@ Présentation à l'arrivée du moyen de transport, contient tous les MRN des marchandises déchargées sur le sol français. (La notification vaut alors DSDT)

#### **Clé de la DSDT**

La clé de la DSDT est définie par :

- Le mode de transport
- L'identifiant du moyen de transport
- La date prévisionnelle d'arrivée au premier bureau français
- L'identifiant EORI du déposant /représentant de la DSDT

#### **Opérateur**

C'est une entreprise ayant une ou plusieurs relations métier avec la Douane référencées dans ROSA. Son identifiant dans l'enveloppe message est l'élément <PartyId>.

#### **Prestataire de connexion**

C'est une entreprise offrant une prestation technique pour assurer l'acheminement des messages fonctionnels d'un opérateur vers la Douane. Son identifiant dans l'enveloppe de connexion est l'élément <ConnexionId>.

Un opérateur peut assurer lui même cette fonction sans recourir aux services d'un prestataire de connexion.

#### **Agrément d'interchange / PEDI**

C'est l'identifiant d'une relation ROSA qui contient en particulier les adresses de messagerie auxquelles la Douane doit envoyer ses messages techniques pour les différentes procédures (agrément métier). Si plusieurs adresses différentes sont utilisées par un prestataire pour une même procédure, il aura plusieurs agréments d'interchange (aussi appelé PEDI).

Son identifiant dans l'enveloppe de connexion est l'élément <InterchangeAgreementId>.

#### **Message technique**

Il représente un message au sens « contenant » : unité d'échange entre un prestataire de connexion et MAREVA.

Un message technique comporte une enveloppe de connexion.

### **Message fonctionnel**

Il représente un message au sens applicatif (une déclaration sommaire d'entrée, par exemple).

### **Identifiant de transaction**

C'est un numéro unique géré par l'opérateur et obligatoire qui permet de repérer sous une même référence tous les messages fonctionnels qu'il envoie ou reçoit et qui conduisent à des changements d'état d'un même objet depuis son état initial (création) jusqu'à son état final.

Ainsi l'identifiant de transaction du message fonctionnel de création d'une déclaration anticipée sera le même que celui du message fonctionnel de validation de cette même déclaration.

Il a été décidé que les applications douanières ne génèrent pas d'identifiant de transaction ni de numéro de séquence. Lorsqu'une application douanière envoie un message fonctionnel à un opérateur, elle fait référence au numéro de transaction de l'opérateur.

### **Numéro de séquence**

C'est l'ordre d'un message fonctionnel dans une transaction. Il permet à MAREVA de délivrer les messages fonctionnels dans le bon ordre à l'application (il ne faut pas que le message fonctionnel de validation soit délivré avant le message fonctionnel de création). Il est attribué par l'opérateur. Le numéro de séquence débute par zéro.

Afin d'assurer un fonctionnement optimum des échanges avec ses entreprises clientes, la Douane doit mettre en place des mécanismes qui permettent d'identifier les opérateurs et prestataires de connexion intervenant dans un échange afin de router correctement les échanges. Ces mécanismes seront mis en œuvre dans MAREVA.

La Douane ne gère pas les relations entre le prestataire et ses entreprises. La relation technique, ne permet pas de connaître tous les opérateurs d'un prestataire de connexion.

## ***1.4. Fonctionnement de ICS (AS / DELT@ Présentation) en EDI***

### **1.4.1 Schéma général**

Les téléprocédures AS et DELT@ Présentation en mode EDI répondent aux messages envoyés par l'opérateur (création ENS, modification ENS, détournement ENS, DSDT anticipée, notification du moyen de transport par clé et par liste), notification de déchargement et envoient des messages après la modification de l'état d'une déclaration.

#### **1.4.1.1 Émission d'un message par l'opérateur**

##### **1) Envoi par l'opérateur d'un message SMTP à l'application MAREVA.**

Une application, certifiée par la Douane, envoie un mail à l'application à MAREVA (1).

Ce mail contient les coordonnées du prestataire de connexion et le message métier.

L'application MAREVA vérifie l'autorisation du prestataire de connexion en interrogeant la relation PEDI dans le référentiel ROSA (2). Dans le cas où l'authentification serait valide, l'application MAREVA retourne à l'application émettrice un accusé de réception. Dans le cas contraire, l'application MAREVA retourne un message de rejet (3).

**2) Récupération et traitement de ce message par la téléprocédure appelée**

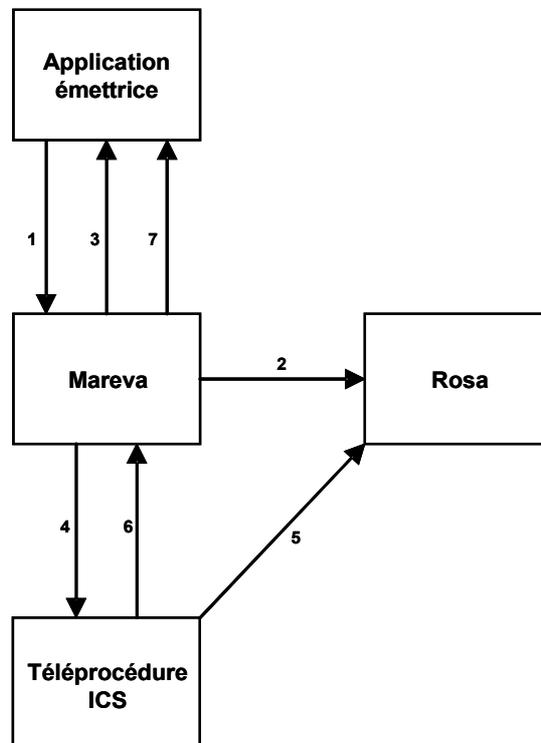
La téléprocédure interroge, à intervalle régulier, l'application MAREVA pour qu'elle lui délivre les messages envoyés (4). Elle vérifie la validité des informations de la déclaration en interrogeant le référentiel ROSA mis en place entre le titulaire de la procédure et la Douane (5).

**3) Retour de la réponse, par l'intermédiaire de MAREVA, à l'opérateur**

Une fois le traitement du message effectué par la téléprocédure, celle-ci retourne un message à l'application MAREVA à destination de l'application opérateur émettrice (6). MAREVA se charge ensuite de renvoyer le message à l'application émettrice concernée (7).

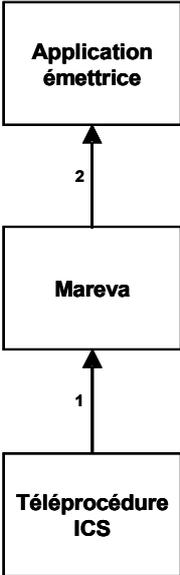
Ce message peut être de 2 natures :

- un accusé d'état de la déclaration
- un accusé d'erreur avec la liste des erreurs relevées par la téléprocédure ICS



**1.4.1.2 Émission d'un message par la Douane**

Suite à certains événements comme la notification de contrôle, la téléprocédure envoie à l'application émettrice de la déclaration un message par l'intermédiaire de MAREVA.



#### **1.4.2 Règles de gestion applicables**

##### **MAREVA**

A chaque message envoyé par l'opérateur, MAREVA renvoi un accusé réception pour l'application émettrice.

Les accusés de réception envoyés par MAREVA sont de 2 sortes : accusé de réception indiquant la prise en compte du message ou accusé de réception informant le rejet du message pour cause d'erreur (structure, authentification...)

##### **AS / DELT@ Présentation**

Pour chaque message traité par les téléprocédures, il est retourné un message soit de validation, soit d'erreur.

Suite à tout évènement (validation, erreur, notification de contrôle), l'application émettrice reçoit un message de changement d'état.

## **2. DESCRIPTION DES SCÉNARIOS DE TESTS**

### **2.1. Introduction**

Ci-dessous sont décrits les principes généraux communs à la certification (création / modification / complétion et notification de déchargement d'une DSDT anticipée).

#### **2.1.1 Pré-requis**

- Demande d'accès EDI

Le demandeur doit déjà avoir obtenu la certification PASTEUR et MAREVA. S'il ne l'a pas obtenu, il doit en faire la demande et l'obtenir selon la procédure décrite sur le portail internet de la Douane : <http://pro.douane.finances.gouv.fr> (rubrique guichet EDI).

- Demande d'une relation PEDI

Contactez la cellule certification pour l'expérimentation ICS pour obtenir l'adresse MAREVA et fournir les adresses mail des messages XML (2 adresses si les messages aller et retour ne doivent pas être transmis au même endroit).

- Mise en place du lien MAREVA / ICS

Attendre la réponse de la cellule certification sur la mise en place du lien MAREVA / ICS avant de débiter les tests de certifications.

#### **2.1.2 Couverture des tests**

Les tests repris dans ce document doivent tous être satisfaits pour obtenir le niveau de la certification demandé. Le prestataire peut également émettre d'autres messages avec l'accord préalable du service chargé de la certification (CID, service logistique).

#### **2.1.3 Environnement PASTEUR / MAREVA des tests :**

Les adresses pour AS et DELT@ Présentation pour l'envoi des messages sont :

- [ascertif@edi.douane.finances.gouv.fr](mailto:ascertif@edi.douane.finances.gouv.fr)
- [deltapresentationcertif@edi.douane.finances.gouv.fr](mailto:deltapresentationcertif@edi.douane.finances.gouv.fr)

Avec ces adresses, MAREVA transmet les messages vers la téléprocédure concernée.

#### **2.1.4 Documentation des tests :**

Chaque cas de tests à réaliser comprend :

- une description fonctionnelle du message devant être envoyé par l'opérateur
- un message de réponse retourné par la téléprocédure

## **2.2. Structure XML**

### **2.2.1 Notions générales**

La définition des schémas EDI est publiée sous ProDou@ne et accessible aux chemins suivants :

Guichet EDI → Téléprocédures accessibles via le guichet EDI → ICS →  
Documentation EDI.

### **2.2.2 Description des messages XML**

Chaque message comprend un entête technique décrit dans le document <Principes généraux des échanges en XML>, un niveau de données générales et un niveau article.

Pour plus de détails sur le contenu des messages se référer aux schémas des messages et aux contrôles de recevabilités disponibles sous ProDou@ne :

Guichet EDI → Téléprocédures accessibles via le guichet EDI → ICS →  
Documentation EDI.

## **2.3. Certification création / modification et complétion d'une DSDT anticipée**

### **2.3.1 Introduction**

Cette certification a pour but de valider les processus de création / Modification et complétion d'une DSDT anticipée .

### **2.3.2 Structure XML**

#### 2.3.2.1 Message envoyé par le déclarant

Les messages transmis par les opérateurs sont :

- **pour AS :**
  - 344FR : message de création / modification / complétion d'une DSDT anticipée
- **pour Delta-Présentation :**
  - 347FR : message de notification de déchargement.

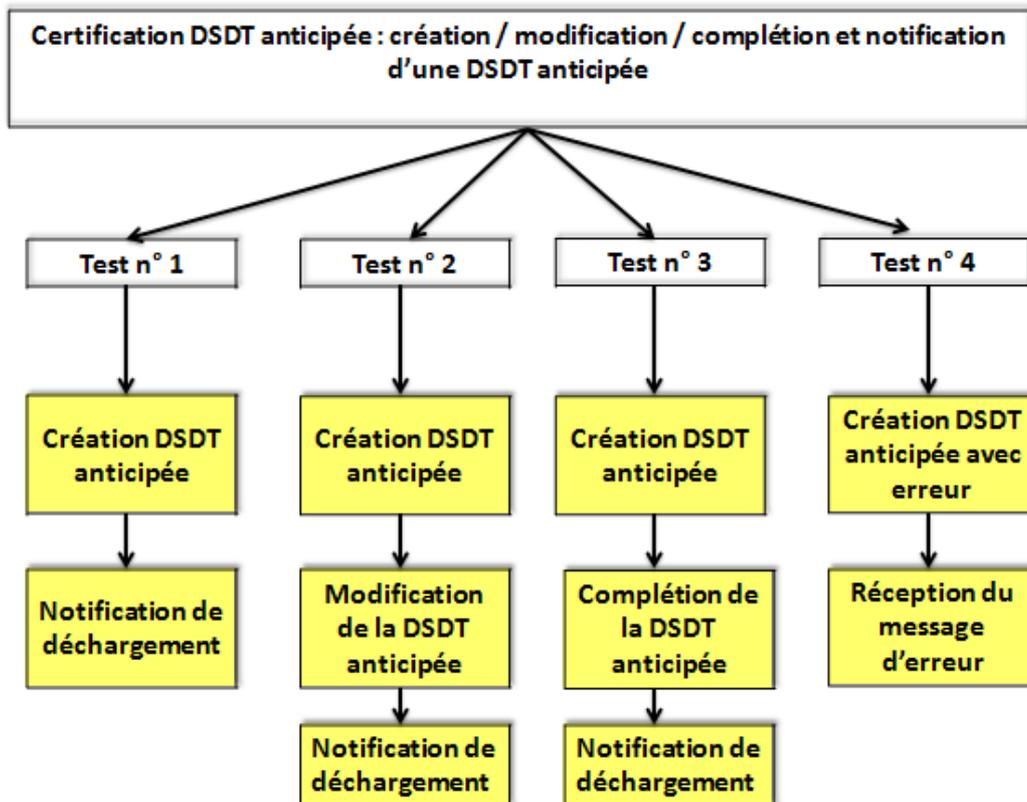
#### 2.3.2.2 Message envoyé par les téléprocédures douanières

Les messages émis par la Douane et transmis à l'opérateur sont :

- **pour AS :**
  - 344Reponse : Le message de réponse est généré à la réception d'un message 344FR, lorsque ce dernier est valide
  - 344Rejet : Le message de rejet est généré à la réception d'un message 344FR qui ne respecte pas les règles et conditions lors de la validation.
- **pour Delta-Présentation :**
  - 347Reponse : Le message de réponse est généré à la réception d'un message 347FR, lorsque ce dernier est valide
  - 347Rejet : Le message de rejet est généré à la réception d'un message 347FR qui ne respecte pas les règles et conditions lors de la validation.

Présentation des scénarios

Le diagramme ci-dessous décrit l'enchaînement des cas de tests de la certification.



**Rappel** : Modification / complétion

**Modification d'une DSDT anticipée** (y compris ajout d'articles à un MRN):

Permet de modifier les données d'une DSDT anticipée déjà déclarée dans AS. Pour pouvoir modifier une DSDT anticipée :

- La France doit être bureau subséquent pour les marchandises tierces (MRN étrangers uniquement)
- La France doit être pays de déchargement pour les marchandises chargés dans un autre EM à bord d'un moyen de transport en provenance d'un pays tiers (pas de MRN pour ces marchandises)
- La clé de DSDT doit exister dans AS
- Les MRN cités existent dans AS, et sont rattachés à la même clé de DSDT citée (MRN étrangers ou MRN de type « FRP »)

➔ Les informations des MRN cités sont mises à jour dans AS pour la clé de DSDT citée.

**Remarque** : Dans le message de modification pour un MRN existant (ENS ou marchandises de type « FRP »), l'opérateur doit reprendre l'ensemble des articles associés au MRN. Le traitement fait un « annule et remplace » de la version précédente.

**Complétion d'une DSDT anticipée (ajout de MRN) :**

Permet de compléter une DSDT anticipée déjà déclarée dans AS (nouveau ENS ou marchandises chargées dans un autre EM). Pour pouvoir compléter une DSDT anticipée :

- La France doit être bureau subséquent pour les marchandises tierces (MRN étrangers uniquement)
- La France doit être pays de déchargement pour les marchandises chargés dans un autre EM à bord d'un moyen de transport en provenance d'un pays tiers (pas de MRN pour ces marchandises)
- La clé de DSDT doit exister dans AS
- Les MRN cités n'existent pas dans AS, ou ne sont pas rattachés à la clé de DSDT

➔ Les nouveaux ENS et marchandises sont enregistrées dans AS et rattachés à la clé de DSDT citée.

### **2.3.3 Tests**

Pour obtenir la certification, il est nécessaire de valider tous les tests donnés ci-dessous en utilisant les données proposées. Tous ces tests peuvent être réalisés sur n'importe quel moyen de transport (ex : 1 pour maritime, 4 pour aérien, ...).

A chaque étape du test, il est nécessaire de vérifier les messages émis et reçus.

#### **2.3.3.1 Cas de tests n°1.1**

##### **Objectif :**

Vérifier l'aptitude de l'opérateur à générer une DSDT anticipée (344FR) et établir sa notification de déchargement (347FR) au bureau subséquent.

##### **Scénario :**

- Opérateur : Envoi d'un 344FR comprenant 3 MRN d'ENS non FR avec chacun un article pour un seul opérateur.
- Système douanier : AS envoie en retour vers le système opérateur un message 344Reponse avec n° DSDT anticipé.
- Système opérateur : Le système opérateur reçoit le 344Reponse et l'interprète. Vérifier qu'il y a bien eu création des 3 lignes de DSDT anticipées contenant les MRN.
- Opérateur : Établir la notification par liste des 3 ENS (envoi d'un 347FR). « France = Bureau subséquent »
- Système douanier : Delta-Présentation envoie vers le système opérateur un message 347Reponse.
- Système opérateur : Le système opérateur reçoit le 347Reponse et l'interprète. Vérifier que les 3ENS sont bien notifiés.

2.3.3.2 Cas de tests n°1.2

**Objectif :**

Vérifier l'aptitude de l'opérateur à générer une DSDT anticipée (344FR) sans renseigner de MRN et établir sa notification de déchargement (347FR) au bureau subséquent. C'est à dire que la marchandise a été chargé à bord d'un moyen de transport en provenance d'un pays tiers.

**Scénario :**

- Opérateur : Envoi d'un 344FR contenant 3 lignes de DSDT avec 3 articles chacun. Ne pas renseigner de MRN et mettre un statut différent de « T » et « TB » pour chaque article.
- Système douanier : AS envoie en retour vers le système opérateur un message 344Reponse.
- Système opérateur : Le système opérateur reçoit le 344Reponse . « Création de 3 lignes de DSDT et attribution d'un MRN de type 'FRP' pour chaque ligne.
- Opérateur : Établir la notification par liste des 3 ENS de type 'FRP' (envoi d'un 347-FR). « France = Bureau subséquent »
- Système douanier : Delta-Présentation envoie vers le système opérateur un message 347Reponse.
- Système opérateur : Le système opérateur reçoit le 347Reponse et l'interprète. Les MRN de type 'FRP' sont bien cités dans la réponse.

2.3.3.3 Cas de tests n°2.1

**Objectif :**

Vérifier l'aptitude de l'opérateur à modifier une DSDT anticipée (344FR) et établir sa notification de déchargement (347FR) au bureau subséquent.

**Scénario :**

- Opérateur : Envoi d'un 344FR comprenant 1 MRN d'un ENS non FR avec un article.
- Système douanier : AS envoie en retour vers le système opérateur un message 344Reponse.
- Système opérateur : Le système opérateur reçoit le 344Reponse et l'interprète. Vérifier qu'il y a bien eu création de la ligne de DSDT anticipée contenant le MRN.
- Opérateur : Avec le même MRN, générer et envoyer à AS un message de modification 344FR valide. Modifier le code du bureau de déchargement.
- Système douanier : AS envoie en retour vers le système opérateur un message 344Reponse de validation de la modification.
- Système opérateur : Le système opérateur reçoit le 344Reponse et l'interprète. Vérifier que la modification a bien été prise en compte.
- Opérateur : Établir la notification par liste de l'ENS (envoi d'un 347FR). « France = bureau subséquent »
- Système douanier : Delta-Présentation envoie vers le système opérateur un message 347Reponse.
- Système opérateur : Le système opérateur reçoit le 347Reponse et l'interprète. Le MRN est bien cité dans la réponse.

2.3.3.4 Cas de tests n°2.2

**Objectif :** Vérifier l'aptitude de l'opérateur à modifier une DSDT anticipée (344FR) et établir sa notification de déchargement (347FR) au bureau subséquent.

**Scénario :**

- Opérateur : Envoi d'un 344FR comprenant 1 MRN d'un ENS non FR avec un article.
- Système douanier : AS envoie en retour vers le système opérateur un message 344Reponse.
- Système opérateur : Le système opérateur reçoit le 344Reponse et l'interprète. Vérifier qu'il y a bien eu création de la ligne de DSDT anticipée contenant le MRN.
- Opérateur : Avec le même MRN, générer et envoyer à AS un message de modification 344FR valide. Ajout d'un article pour le même MRN
- Système douanier : AS envoie en retour vers le système opérateur un message 344Reponse de validation de la modification.
- Système opérateur : Le système opérateur reçoit le 344Reponse et l'interprète. Vérifier que la modification est prise en compte et que l'article a bien été rajouté.
- Opérateur : Établir la notification par liste de l'ENS (envoi d'un 347FR). « France = bureau subséquent »
- Système douanier : Delta-Présentation envoie vers le système opérateur un message 347Reponse.
- Système opérateur : Le système opérateur reçoit le 347Reponse et l'interprète. Le MRN et les deux articles sont bien cités dans la réponse.

2.3.3.5 Cas de tests n°2.3

**Objectif :** Vérifier l'aptitude de l'opérateur à modifier une DSDT anticipée (344FR) sans renseigner de MRN et établir sa notification de déchargement (347FR) au bureau subséquent. C'est à dire que la marchandise a été chargé à bord d'un moyen de transport en provenance d'un pays tiers.

**Scénario :**

- Opérateur : Envoi d'un 344FR contenant 1 ligne de DSDT anticipée avec 1 article. Ne pas renseigner de MRN et mettre un statut différent de « T » et « TB » pour l'article.
- Système douanier : AS envoie en retour vers le système opérateur un message 344Reponse.
- Système opérateur : Le système opérateur reçoit le 344Reponse et l'interprète . « Création d'une ligne de DSDT anticipée et attribution d'un MRN de type 'FRP' ».
- Opérateur : Avec le même MRN, générer et envoyer à AS un message de modification 344FR valide. Ajout d'un article pour ce même MRN
- Système douanier : AS envoie en retour vers le système opérateur un message 344Reponse de validation de la modification.
- Système opérateur : Le système opérateur reçoit le 344Reponse et l'interprète. Vérifier que la modification est prise en compte et que l'article a a bien été rajouté.
- Opérateur : Établir la notification par liste de l'ENS de type 'FRP' (envoi d'un 347FR). « France = bureau subséquent »
- Système douanier : Delta-Présentation envoie vers le système opérateur un message 347Reponse.
- Système opérateur : Le système opérateur reçoit le 347Reponse et l'interprète. Le MRN de type 'FRP' et les deux articles sont bien cités dans la réponse.

2.3.3.6 Cas de tests n°3.1

**Objectif :** Vérifier l'aptitude de l'opérateur à faire une complétion d'une DSDT anticipée (344FR) et établir sa notification de déchargement (347FR) au bureau subséquent.

**Scénario :**

- Opérateur : Envoi d'un 344FR contenant 1 ligne de DSDT anticipée avec 1 MRN d'ENS non FR et 2 articles.
- Système douanier : AS envoie en retour vers le système opérateur un message 344Reponse.
- Système opérateur : Le système opérateur reçoit le 344Reponse et l'interprète .  
« Création de la ligne de DSDT anticipée ».
- Opérateur : Complétion de la DSDT anticipée (envoi d'un 344FR), même clé de DSDT, avec une ligne de DSDT anticipée contenant un MRN et 3 articles.
- Système douanier : AS envoie en retour vers le système opérateur un message 344Reponse.
- Système opérateur : Le système opérateur reçoit le 344Reponse et l'interprète. Vérifier que la DSDT anticipée a été mise à jour.
- Opérateur : Établir la notification des MRN du pas 1 et 2 (envoi d'un 347FR).  
« France = subséquent »
- Système douanier : Delta-Présentation envoie vers le système opérateur un message 347Reponse.
- Système opérateur : Le système opérateur reçoit le 347Reponse et l'interprète. Les MRN sont bien cités dans la réponse.

2.3.3.7 Cas de tests n°3.2

**Objectif :** Vérifier l'aptitude de l'opérateur à faire une complétion d'une DSDT anticipée (344FR) sans renseigner de MRN et établir sa notification de déchargement (347FR) au bureau subséquent.

**Scénario :**

- Opérateur : Envoi d'un 344FR contenant 1 ligne de DSDT anticipée sans MRN avec 3 articles. Statut différent de « T » ou « TB » pour chaque article.
- Système douanier : AS envoie en retour vers le système opérateur un message 344Reponse.
- Système opérateur : Le système opérateur reçoit le 344Reponse et l'interprète . « Création de la ligne de DSDT anticipée et attribution d'un MRN de type « FRP ». ».
- Opérateur : Complétion de la DSDT anticipée (envoi d'un 344FR). Ajout d'une ligne de DSDT anticipée citant le même MRN mais uniquement les articles 1 et 2.
- Système douanier : AS envoie en retour vers le système opérateur un message 344Reponse.
- Système opérateur : Le système opérateur reçoit le 344Reponse et l'interprète. Vérifier que la DSDT anticipée a été mise à jour.
- Opérateur : Établir la notification de l'ENS de type 'FRP' (envoi d'un 347FR) « France = bureau subséquent)
- Système douanier : Delta-Présentation envoie vers le système opérateur un message 347Reponse.
- Système opérateur : Le système opérateur reçoit le 347Reponse et l'interprète. Le MRN est bien cité dans la réponse et seuls les articles 1 et 2 sont présents.

#### 2.3.3.8 Cas de tests n°4.1

**Objectif :** Vérifier l'intégration par l'opérateur du message de rejet 344Rejet en réponse à un 344FR erroné.

**Scénario :**

- Opérateur : Envoi d'un 344FR contenant 1 ligne de DSDT anticipée avec MRN étranger avec 3 articles. 1 des articles au statut différent de « T » ou « TB ».
- Système douanier : AS envoie en retour vers le système opérateur un message 344Rejet.
- Système opérateur : Le système opérateur reçoit le 344Rejet et l'interprète . « Les marchandises tierces doivent avoir un statut douanier à 'T' ou 'TB' »

#### 2.3.4.10 Cas de tests n°4.2

**Objectif :** Dans le cas d'une modification, vérifier l'intégration par l'opérateur du message de rejet 344Rejet en réponse à un 344FR erroné.

**Scénario :**

- Opérateur : Envoi d'un 344FR contenant 1 ligne de DSDT anticipée avec un MRN de type « FRP » non existant.
- Système douanier : AS envoie en retour vers le système opérateur un message 344Rejet.
- Système opérateur : Le système opérateur reçoit le 344Reponse et l'interprète . « Le MRN FRP doit être connu d'AS »

#### 2.3.4.11 Cas de tests n°4.3

**Objectif :** Dans le cas d'une DSDT sans MRN, vérifier l'intégration par l'opérateur du message de rejet 344Rejet en réponse à un 344FR erroné.

**Scénario :**

- Opérateur : Envoi d'un 344FR contenant 1 ligne de DSDT anticipée sans MRN avec 1 article au statut douanier = « T »
- Système douanier : AS envoie en retour vers le système opérateur un message 344Rejet.
- Système opérateur : Le système opérateur reçoit le 344Reponse et l'interprète . « Le statut douanier ne peut être « T » ou « TB » pour une ligne DSDT anticipée sans MRN »